

## L'asbl Foyer culturel de Sprimont recrute un directeur (H/F/X)

Contrat à durée indéterminée – temps plein 38h/semaine – échelon 5 des barèmes de la CP 329.02  
Engagement sur fonds propres, subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Développement de l'action culturelle générale, reconnue par le Ministère de la culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le territoire de la Commune de Sprimont et défini au contrat-programme, au départ du siège de l'asbl.

De nombreux déplacements à l'extérieur sont nécessaires pour les partenariats avec d'autres centres culturels, d'autres communes, d'autres opérateurs socio-culturels, des réunions du secteur, des actions fédératives (ASTRAC, ACC, ASSPROPRO, CCR...).

Horaire variable. Disponibilité indispensable en soirée et certains weekends. Permis de conduire et véhicule indispensables.

### **Le Foyer culturel de Sprimont**

Le Centre culturel de Sprimont opère depuis trente ans sur le territoire de la Commune de Sprimont. Agréé sur base de l'arrêté royal de 1970 relatif aux foyers culturels et maisons de la culture, puis reconnu dans le cadre du décret relatif aux centres culturels de 1995, son action culturelle générale est aujourd'hui reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre du décret relatif aux centres culturels du 21 novembre 2013. Il exerce ses missions sur base de cette nouvelle reconnaissance et fait face au défi de rencontrer les nouveaux enjeux déterminés au terme de son autoévaluation et de son analyse partagée.

Il regroupe +/- 100 associations membres ayant pour but essentiel la culture dans son sens large, afin de servir un projet culturel ancré dans le territoire avec, par et pour les citoyens, en dehors de tout esprit de lucre ou d'appartenance politique, philosophique ou confessionnelle.

Il lui incombe notamment :

- D'encourager et d'assister les initiatives culturelles locales, d'en favoriser la coopération, le maillage et l'animation ;
- De concevoir et d'accompagner un projet culturel pour, par et avec les citoyens et les associations locales. Il veille ainsi à permettre à chaque citoyen d'exercer son droit à la culture.

L'équipe du Centre culturel exerce son action au départ de ses locaux situés à Sprimont.

Le projet d'action culturelle est consultable au siège social de l'asbl.

### **Descriptif de la fonction, des missions**

Vous êtes le directeur (h/f/x) d'un centre culturel reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles et vous dirigez une institution culturelle. Vous dirigez et coordonnez une équipe de professionnels. Vous êtes en relation étroite avec le Conseil d'administration, le Conseil d'orientation, les associations membres, la Commune et la population.

- Coordination, mise en œuvre et évaluation du projet culturel défini en adéquation avec le décret relatif aux centres culturels, le contrat-programme et le projet d'action culturelle (sous l'égide du Conseil d'administration et en collaboration avec le Conseil d'orientation).
- Elaboration et suivi du dossier de reconnaissance dans le cadre du décret des centres culturels.
- Conception et coordination de la programmation et des actions culturelles (avec l'équipe d'animation).
- Gestion des relations avec les autorités, les associations et les institutions partenaires.
- Mise en réseau et rencontres avec les associations, les habitants et les artistes locaux.
- Relais entre le Conseil d'administration, le Conseil d'orientation, l'équipe du Foyer culturel et les institutions et associations partenaires.
- Relations publiques et professionnelles avec des interlocuteurs publics et privés dans et hors de l'entité sprimontoise.
- Gestion des ressources humaines : coordination et cohésion d'équipe, évaluation des membres de l'équipe et accompagnement dans leur épanouissement professionnel.
- Gestion financière quotidienne, recherche de subsides et financements, élaboration et suivi du budget, avec l'employée administrative et sous l'égide du Conseil d'administration.
- Rédaction de documents : rapports, évaluations, demandes de subsides, justificatifs réglementaires, ...
- Suivi des législations sociale et fiscale.
- Gestion de l'organisation journalière de l'institution.

## **Profil recherché**

- Connaissance et maîtrise de la gestion d'une asbl.
- Connaissance des réalités d'un centre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles et connaissance des actualités du secteur culturel en FWB.
- Capacité à développer et structurer une vision de politique culturelle à l'échelle du territoire d'implantation et d'action.
- Connaissance de la réalité culturelle spécifique de la ruralité et du territoire de Sprimont et des enjeux de société qui le traversent en particulier.
- Maîtrise des aspects financiers, administratifs et des ressources humaines dans le secteur non-marchand.
- Capacité à gérer les liens sociaux (associations, artistes, mandataires publics, instances dirigeantes, agents administratifs...).
- Maîtrise parfaite d'expression écrite et orale (y compris en public) en français.
- Maîtrise des outils informatiques de base.
- Capacité et volonté de mobiliser une équipe, des instances et des partenaires autour d'un projet culturel.
- Capacité à travailler en équipe.
  
- Permis B et véhicule indispensables (omnium mission et remboursement des frais de déplacement).
- Horaires irréguliers, prestations en soirée et le week-end.
- Disposer du BAGIC est un atout
- Diplôme et expérience : CESS avec une expérience utile dans une fonction de direction (au moins 8 ans d'expérience), ou bachelier avec une expérience utile en direction d'organisation non marchande (au moins 3 ans d'expérience) et/ou expérience utile en développement et coordination de projet culturel (au moins 4 ans d'expérience).

## **Procédure**

Conformément à l'article 92 du Décret relatif aux Centres Culturels, un jury composé de représentants du Conseil d'administration, de l'Inspection de la culture (FWB) et d'experts extérieurs encadre la procédure qui sera la suivante :

- Lecture et sélection des candidatures
- Épreuve écrite, pour les candidats qui y seront conviés, le samedi 22 avril 2023.
- Audition, pour les candidats qui y seront conviés, le mercredi 17 mai 2023 en journée. (Les dates retenues pour ces épreuves étant communiquées dès la présente annonce, elles ne sont en aucun cas modifiables).
- A l'issue de ces étapes, le jury proposera un classement des candidats au Conseil d'administration qui prendra la décision d'engagement.

## **Candidature**

- Un CV reprenant la chronologie précise des expériences professionnelles
- Une lettre de motivation circonstanciée et orientée vers la fonction et son contexte
- Un projet d'animation et de gestion du Foyer culturel pour les 5 années à venir (3 pages maximum). « *Décrivez un projet d'animation et de gestion, autre que ceux qui sont déjà décrits au plan d'action dans la demande de reconnaissance, que vous développeriez au Centre culturel de Sprimont, en fonction de son territoire et de sa reconnaissance pour 5 ans en vertu du Décret relatif aux Centres culturels de novembre 2013 et du projet d'action.* »

Les dossiers incomplets seront irrecevables.

Les candidatures sont à envoyer au Président de l'asbl – Philippe Leerschool – par email à l'adresse [info@foyer-culturel-sprimont.be](mailto:info@foyer-culturel-sprimont.be) ou par courrier postal à l'adresse du siège social de l'asbl, pour le 5 avril 2023 au plus tard.